



ARRÊTÉ MUNICIPAL CIM-2026-1

Portant fermeture temporaire du cimetière communal à l'occasion d'opérations d'exhumations

Le Maire de la Commune de SAMÉON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux opérations funéraires et aux exhumations, notamment les articles R 2213-42 et suivants,

Considérant que des opérations d'exhumations sont programmées au cimetière communal le 22 octobre 2026 de 8H à 12H,

Considérant qu'il appartient au Maire de garantir la sécurité du public ainsi que le respect de la dignité, de la décence et des règles de salubrité lors de ces opérations,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour ces motifs, de fermer temporairement le cimetière au public pendant la durée des opérations,

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de SAMEON sera exceptionnellement fermé au public le jeudi 22 octobre 2026 de 8H00 à 12H00 afin de permettre la réalisation d'opérations d'exhumations dans des conditions garantissant la sécurité des personnes, la dignité des défunts et le respect des règles de salubrité publique.

Article 2 : Durant cette période, l'accès au cimetière communal sera strictement interdit au public, à l'exception :

- Des agents communaux habilités,
- -des représentants de l'entreprise funéraire mandatée (Pompes Funèbres Lorthioir),
- Des personnes légalement autorisées à assister aux opérations.

Article 3 : Une signalisation indiquant la fermeture temporaire sera installée aux entrées du cimetière.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée aux portes du cimetière et à la Mairie.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Maire, les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saméon, le 21/10/2026

Le Maire,



José DUHAMEL

Algaerec Benoit